

signer toutes les pièces. Les frais du personnel de cet inspecteur étaient calculés de la façon suivante :

Inspecteur, par an	6,000 dollars
Deux linguistes à 100 dollars par mois	2,400 »
Écrivains, messagers, etc.	600 »
Douaniers étrangers	3,000 »
	12,000 dollars

C'est le tao t'ai lui-même qui avait souvent exprimé le désir de voir un agent européen chargé de la surveillance et du contrôle des opérations de la douane. Satisfaction lui fut enfin donnée. Une fois cette idée de l'élément étranger à introduire dans le service de la douane accueillie, les trois consuls furent appelés à donner leur avis sur sa mise à exécution et les moyens les plus réguliers de la traduire dans la pratique.

Comme on le voit, la première idée, réalisée aujourd'hui, était la nomination d'un inspecteur unique, européen, richement rétribué par l'autorité chinoise. Et même le consul anglais Alcock, qui avait, en réalité, mené toute l'affaire, avait songé à demander cet agent à la France, comme à celle des trois puissances dont on avait lieu d'attendre le plus d'impartialité; il est vrai que notre commerce était à peu près nul; Alcock avait même suggéré le choix de l'interprète du consulat de France, Arthur SMITH, comme réunissant tous les suffrages pour remplir les fonctions délicates d'un inspecteur unique. Mais bientôt, après mûre réflexion, on s'arrêta à l'idée de trois inspecteurs, nommés par chacun des trois consuls de France, d'Angleterre et des États-Unis.

Le 29 juin 1854, une conférence fut tenue à Chang Hai par le tao t'ai Wou, surintendant des Douanes, Rutherford Alcock, consul de Sa Majesté britannique, R. C. Murphy, consul des États-Unis, et Edan, consul de France par intérim, à la suite du désir exprimé par le fonctionnaire chinois de consulter les trois consuls au sujet de la réorganisation de la douane et des mesures à prendre pour faire rentrer les droits d'une manière plus régulière. Après discussion, les mem-